



LES RENDEZ-VOUS POUR DEMAIN

---

PRÉPAREZ VOTRE RETRAITE  
AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER  
VOTRE NIVEAU DE VIE DE DEMAIN.

---

**ÉPARGNE RETRAITE AGRI**

**Crédit  Mutuel**

# CONSTITUEZ VOUS UN COMPLÉMENT DE REVENUS À LA RETRAITE, TOUT EN BÉNÉFICIAINT DE NOMBREUX AvANTAGES ?

## DES VERSEMENTS SOUPLES **À PARTIR DE 50 €**



Vous choisissez les montants et la fréquence de vos versements.

## UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE



Vous pouvez réduire vos impôts en déduisant vos versements de votre bénéfice agricole imposable ainsi que la réduction de votre assiette sociale<sup>(1)</sup>.

## UNE GESTION PILOTÉE OU LIBRE



Vous pouvez choisir de déléguer la gestion financière de votre épargne à nos experts ou sélectionner vous-même vos supports d'investissement et réaliser les arbitrages. (Un investissement sur des supports en unités de compte ne comporte pas de garantie de capital. L'assureur ne s'engage pas sur la valeur des parts mais uniquement sur le nombre de parts net de frais du contrat).

## UNE LIBERTÉ D'UTILISATION À LA RETRAITE



L'épargne constituée vous sera versée sous forme de capital, de rente ou les deux.

## UNE SORTIE ANTICIPÉE POSSIBLE



L'épargne retraite est disponible pour l'achat de votre résidence principale ou en cas d'accident de la vie<sup>(2)</sup>.

## LA PROTECTION DE VOS PROCHES



Vous n'épargnez pas à fonds perdus. En cas de décès, votre épargne est versée aux proches que vous avez désignés.

**(1)** Dans les limites fixées par la réglementation fiscale. Les versements viennent réduire l'assiette d'imposition et l'assiette des cotisations sociales **(2)** Le contrat ne comporte pas de faculté de rachat en-dehors des événements limitativement énumérés à l'article L224-4 du Code monétaire et financier.





## COMMENT ÇA MARCHE ?

### À LA SOUSCRIPTION



Votre conseiller vous aide à **DÉFINIR LE MONTANT DE VOS VERSEMENTS** sur votre PER Assurance Retraite en fonction de votre situation.

### TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



Vous pouvez compléter votre épargne retraite en réalisant des versements. **MÊME SI VOUS CHANGEZ DE STATUT PROFESSIONNEL**, vous pouvez conserver votre PER Assurance Retraite.

### CHAQUE ANNÉE



Vos versements sont **DÉDUCTIBLES DE VOTRE BÉNÉFICE AGRICOLE IMPOSABLE<sup>(1)</sup>** ET VIENNENT RÉDUIRE L'ASSIETTE DES COTISATIONS SOCIALES DE L'EXPLOITANT.

### À TOUT MOMENT



Vous pouvez **FAIRE LE POINT AVEC VOTRE CONSEILLER** pour optimiser votre épargne retraite en fonction de l'évolution de votre situation.

### AU DÉPART À LA RETRAITE



Vous choisissez avec votre conseiller la façon de profiter de votre épargne : **EN CAPITAL** (en une ou plusieurs fois), **EN RENTE, OU LES DEUX.**

**(1)** Dans les limites fixées par la réglementation fiscale. Les versements que vous effectuez de manière volontaire sur votre contrat sont déductibles de votre bénéfice agricole, servant de base de calcul de votre impôt sur le revenu et de vos cotisations sociales.



# QUELLES ÉCONOMIES D'IMPÔTS AVEC LE PER ?

## PATRICK

Exploitant agricole, 39 ans,  
avec des revenus annuels  
de 35 000 €.



Versements réguliers  
PER Assurance Retraite

**342,75 €/MOIS**  
SOIT **4 113 €/AN**<sup>(1)</sup>



Taux Marginal d'Imposition  
Impôt sur le revenu

**30 %**



Économie  
d'impôts<sup>(2)</sup>

**- 1 233 €**



**EFFORT RÉEL D'ÉPARGNE**

**240 €/MOIS**



En plus, les versements réalisés par Patrick n'entrent pas  
dans l'assiette de ses charges sociales de la Mutualité  
Sociale Agricole (MSA), soit une économie de **- 1 758 €**<sup>(3)</sup>

(1) Plancher de déduction fiscale : 10 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (41 136 € en 2021) = 4 113 €.

(2) En cas d'option pour la déduction des sommes versées. (3) Simulation de MSA pour un taux de 42,76 % applicable aux revenus agricoles inférieurs à 40 524 €.

# Pour en savoir plus

## RENSEIGNEZ-VOUS...

- En caisse locale et espace conseils professionnels, auprès de nos conseillers qui se tiennent à votre disposition pour vous apporter les précisions et réponses à vos questions.
- Rendez-vous **sur cmne.fr** pour un maximum de services en un clic.
- Appelez le **0 820 047 048** Service 0,12 € / min  
+ prix appel  
6 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi jusqu'à 17h.
- C'est nouveau. Rendez-vous vidéo  
Parlez-en à votre conseiller.
- Sur les réseaux sociaux. Vous avez tout à y gagner (jeux, actus, conseils...)



**Crédit  Mutuel**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable - RCS Lille Métropole 320 342 264 - TVA intracommunautaire FR 80 320 342 264 - ORIAS n° 07 003 758 - Siège social : 4, Place Richebé 59000 Lille - Mentions légales : [www.cmne.fr](http://www.cmne.fr)

Les caisses de Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national des intermédiaires d'assurance sous le numéro 07 003 758, consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) et contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris cedex 09. Elles proposent des contrats d'assurances d'ACM VIE SA, entreprise régie par le Code des assurances.